

Le littoral oriental de la Corse anéanti par l'érosion

La longue côte entre Aleria et Bastia est soumise à l'influence dévastatrice de la mer. Pour contrer ce phénomène, Action Littoral Corse s'en remet à l'Europe, sur fond de plainte envers l'Etat français

Le phénomène d'érosion du littoral de la Corse est connu depuis longtemps, notamment sur la côte orientale où il a pris des proportions inquiétantes ces dix dernières années. Dans un premier temps, l'association Coprolit et son président Bernard Cabot sont montés au créneau. Suffisamment pour susciter des études suivies de quelques actions et initiatives privées, qui, au bout du compte, n'ont pas eu l'effet escompté. De coups de gueule en appels à l'aide, les riverains – des particuliers et des professionnels du tourisme pour la plupart – sont à court d'espoir. Des entreprises familiales de plusieurs générations pourraient disparaître, mais aussi un environnement peu accoutumé à vivre les pieds dans l'eau... salée.

Sur la côte orientale corse, l'érosion poursuit son néfaste bonhomme de chemin, compromettant de plus en plus sérieusement l'avenir des établissements touristiques de cette zone, et par voie de conséquence une part importante de l'économie de la Corse.

La réalité aujourd'hui se résume à un littoral, autrefois jaloux pour son exceptionnelle amplitude, presque réduit à néant. De 1970 à ce jour, c'est 80 % de la plage qui a disparu. Et à chaque intempérie, le phénomène s'accroît. Alors oui, l'érosion du littoral fait couler beaucoup d'encre, et continuera à le faire couler jusqu'à ce qu'il soit entièrement sabordé. N'empêche que si ce préoccupant constat fait l'unanimité dans sa prise en compte, il n'en est pas de même dans les actions visant à en résorber les effets.

On a pourtant largement dépassé le stade de l'interrogation des causes à effet. Les causes étant ciblées, avec en ligne de mire le port de Taverna. Les études pointent du doigt la construction de ce port (initialement port de Campuloru), comme responsable de l'érosion qui frappe la plage située à son nord, c'est-à-dire le Murianincu, la Casinca et au-delà.

La genèse du port de Taverna

Globalement, les documents sont unanimes : la construction du port est responsable de cet état de fait. Pour Don-Louis Cipriani, président de l'association Action Littoral Corse – qui a pris le relais de Coprolit en 2012 – l'heure n'est plus



Sur la côte orientale corse, l'érosion poursuit son néfaste bonhomme de chemin, compromettant de plus en plus sérieusement l'avenir des établissements touristiques de cette zone. / PHOTOS JACQUES PAOLI

au doute : "La question de la responsabilité du port de Taverna ne se pose plus. Cela fait 18 longues années que l'on se bat contre des moulins à vent et que la situation empire. On a joué l'apaisement ces quatre dernières années, à attendre la création d'un syndicat mixte sauveur jusqu'à nous rendre à l'évidence que ce syndicat est un leurre. Les maires n'ont pas les moyens financiers, et nous, nous n'avons plus de temps à perdre. Il nous faut agir".

Sa construction date de 1973 précisément. En ce temps-là, le Sivom qui regroupait les communes de Cervioni, Santa Maria di u Pogghju, Valle de Campuloru, Sant'Andria di u Cotonu et San Ghjulianu était maître d'œuvre et la Société Fermière était aux commandes. Le but était de créer un port, et de développer l'arrière-port, dont la Société Fermière avait acquis le foncier. Voilà qui préfigurait somme toute une banale opération commerciale pleine d'avenir.

On évoquait de gros bateaux de plaisance, un golf, des hôtels de prestige, des résidences... jusqu'à ce que les excavations du chantier ébauché laissent apparaître les vestiges

d'une civilisation antique. Une "trouaille" qui a jeté un froid, et compromis le projet... Mais qu'à cela ne tienne, il fut alors aisé de contourner l'obstacle et de construire en pleine mer le port qui devait se trouver à l'intérieur des terres.

C'est de là que les problèmes sont apparus, avec une disparition progressive des plages constatée sur la côte orientale et une accélération du phénomène depuis le début des années 2000. "Pendant presque 40 ans, les services de l'Etat ont communiqué en disant qu'il s'agissait de phénomènes naturels et ensuite de problèmes liés au réchauffement climatique. L'Etat et les collectivités locales n'ont rien entrepris de concret pour inverser la tendance, prétextant un manque de moyens ou l'absence de structures juridiques pour porter les projets. Dans les années 70, l'Etat a délivré nombre d'autorisations concernant la création de barrages, d'exploitations de gravières et du port de Taverna, situé sur la commune de Santa Maria Pogghju. Partout en Europe, des solutions ont été trouvées afin de préserver la nature tout en maintenant les populations

sur les littoraux sauf en Corse où le patrimoine écologique est menacé". C'est justement vers l'Europe que l'association s'est tournée. Ultime espoir. Sur fond de plainte envers l'Etat français pour "non-respect de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)", qu'il s'agisse du maintien en bon état des zones côtières ou des bassins versants des différents fleuves sur la côte orientale. Et de prendre bonne note du programme opérationnel Feder-FSE Corse 2014-2020, lequel comporte un axe dédié à "préserver et valoriser durablement le territoire et ses richesses naturelles et culturelles régionales".

Action Littoral Corse en appelle à la commission européenne pour rappeler à la France ses obligations. Avec une mise en cause effective des ouvrages qui posent problèmes. Don-Louis Cipriani et l'association qu'il préside iront au bout de la démarche : "La Plaine orientale est définitivement condamnée sans une opération d'urgence. C'est aujourd'hui une problématique de vie. Il apparaît clairement que personne ne veut gérer réellement le problème".

JACQUES PAOLI



L'aiutu di l'Auropa !

Les membres d'Action Littoral Corse ont fait le déplacement au mois de décembre dernier jusqu'à Bruxelles, où ils ont été entendus par la commission européenne, notamment par la Direction générale de la politique régionale et par la direction générale des affaires maritimes et pêche, climat et environnement. Cette réunion avait pour objectif d'être éclairés sur ce que l'Europe pouvait faire pour ce cas d'érosion, comme cela a pu se faire dans d'autres pays. Il s'avère que le fonds Feder s'organise suivant une programmation qui s'inscrit dans la période 2014-2020. C'est la collectivité territoriale de Corse qui gère ce programme opérationnel et décide des projets qui seront financés. Ainsi, ce n'est pas l'Europe qui choisit les projets mais la collectivité territoriale, en se basant sur les indications de la commission européenne, qui soumet des dossiers à l'UE. Dans le cadre de ce programme, il y a un axe prioritaire, qui tend à valoriser et protéger les atouts clés des risques naturels et humains. Le littoral est mentionné comme "fortement soumis au risque de l'érosion qui ne cesse de ronger l'île, ainsi qu'au risque de submersion marine. Rien que sur la Plaine orientale, l'érosion littorale est passée de 21 à 30 % du linéaire de 2006 à 2013 (source Etudes BRGM 2010 et 2013) et la modification du trait de côte qui combine érosion et accretion importantes représente désormais plus de 55 % du linéaire : presque 35 % des communes de l'île sont confrontées au risque inondation ligne spécifique sur les zones littorales impactées". 12 millions d'euros, via le Feder, sont dédiés à cet objectif spécifique, avec 8 millions qui viendront d'autres sources (publics ou privés), pour un total de 20 millions pour ce type d'opération. 60 % sont financés par l'Union européenne, le reste par l'Etat/privé. Une cellule d'aide aux montages de projets va être mise en place au sein de la CTC. J.P.

Les plages au sud du port de Taverna impactées

L'érosion du littoral concerne aussi les plages au sud du port de Taverna qui ne saurait être mis en cause sur cet axe. Il s'agirait pour ce cas précis de détournement du lit des rivières desservant les plages en sable et empêchant ainsi son dépôt. Les fleuves ayant leurs embouchures sur ce territoire ont vu leur régime hydrologique modifié de façon spectaculaire, notamment sur le Golu et le Tavignanu.

Action Littoral Corse met en exergue une quantité fort importante de barrages hydrauliques et hydroélectriques. Et soulève un problème essentiel : la pollution possible des nappes phréatiques où se prélève la majorité de l'eau potable consommée en Corse, situées en plaine : "Elles ne sont pas très éloignées de l'eau salée. Or, une pollution de l'eau douce par l'eau salée, conséquence d'une entrée de la mer vers l'intérieur, détruirait inexorablement ces nappes. On ne pourrait plus exploiter ces forages

pendants très longtemps". Ces dernières années, des mesures ont été prises, souvent venues d'initiatives privées, avec l'installation de sacs de sable et de boudins qui ont bien tempéré l'érosion de Prunete, mais de façon insuffisante et on remarquera au sud de Taverna une immense plage de sable.

Il a été préconisé un Bypass sous le port pour engraisser les plages de Moriani et Venzulasca. Il s'agit d'un tunnel reliant sous l'eau le nord et le sud de Taverna contournant l'obstacle des digues par en dessous. Théoriquement c'est jouable, mais la mise en œuvre n'est guère aisée.

L'entretien se révélerait catastrophique et les conséquences imprévisibles. Il reste aussi la solution d'amener d'ailleurs le sable manquant... jusqu'à la prochaine tempête. Pour les commerçants installés au nord de ce point stratégique : "Ce n'est pas une affaire d'argent, le problème est

culturel, on ne peut pas accepter que nous privions nos enfants d'un espace vital pour des raisons qui nous échappent encore".

Deux constats s'opposent.

Le pessimiste qui consiste à penser que dans quelque temps les plages de Moriani et Venzulasca disparaîtront, ainsi que la faune et la flore qui les composent. Doit-on pour cela envisager le déplacement du port, sa destruction, et sommes nous certains du résultat ? L'optimiste voudrait que la marée aidant tout redeviendra comme "avant", la terre et le sable reprendront leurs droits, et d'une calamité naturelle viendra une tout aussi naturelle solution.

D'autres joueront la carte de la dérision, reprenant la désormais célèbre tirade contemporaine : "Est-ce que l'on s'étonne que des mam-mouths ne traversent pas les passages piétons à Paris ?". Le problème de l'érosion du littoral, lui, reste entier...